

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, que suite au résultat d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 15 février 2023, concernant le règlement numéro RE-302 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux de réfection sur la rue du parc de maisons mobiles Landry pour une somme n'excédant pas 406 848 \$, le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du mardi 28 mars 2023, a adopté la résolution 2023-03-061, retirant le règlement numéro RE-302.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 6 avril 2023.



---

Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière